



www.homunity.fr

L'investissement immobilier dans l'ancien pour tous grâce au crowdfunding

Comment booster la rémunération de son épargne sans prendre de risques inconsidérés ? En investissement à son rythme et selon ses moyens dans des biens immobiliers existants, avec la plateforme de crowdfunding Homunity.fr. Il y a déjà 5 biens de vendus et de nouvelles offres sont en ligne.

« C'est un service d'investissement d'un nouveau genre que nous proposons aux épargnants. Les investisseurs conservent leurs liquidités jusqu'au financement total du bien, Homunity ne déclenchant la collecte qu'au moment de la signature chez le notaire. Nous avons voulu proposer le service le plus simple possible, transparent, accessible au plus grand nombre – le « ticket d'entrée » est à 5 000 euros seulement – et surtout sécurisé au maximum », explique Quentin Romet, co-fondateur du site.

Investir en toute simplicité...

Un investissement naît d'une rencontre entre une personne et un bien. Le lieu de rencontre, c'est le site internet www.homunity.fr. On y trouve en ligne une sélection de biens immobiliers existants à louer ou déjà loués, avec l'indication de leur emplacement, surface, composition, prix, rendement...

A ce stade, les candidats investisseurs intéressés ont juste à se faire connaître. Rien à déboursier pour l'instant. Ils s'inscrivent et indiquent seulement le montant qu'ils sont disposés à investir. L'achat ne sera déclenché que lorsque le prix sera intégralement souscrit.

Propriétaire associé. *« Projet financé à 100%, collecte terminée ! »*. Quand le site affiche ce message sur un bien, c'est que suffisamment de candidats investisseurs se sont déclarés. Homunity leur rend alors un deuxième service : la création de la société qui va acheter le bien et dont les investisseurs seront les associés.

Troisième service, toute la gestion de la société et de la location est assumée par Homunity. Les associés n'ont à s'occuper de rien ! Une fois par an, la société réunit ses associés pour approuver les comptes et décider la distribution du bénéfice. Chacun touche alors ses dividendes, qui seront imposés avec ses autres revenus mais après un abattement de 40%.

...avec un maximum de sécurité

La rémunération annoncée par Homunity pour le placement, supérieure à 5% dans la plupart des cas, est attractive. Elle provient des loyers générés par la location des biens, lesquels ont été sélectionnés avec le plus grand soin pour être faciles à louer et confortables pour le locataire.

A ce niveau de rémunération, un placement présente toujours une part de risque. Mais avec l'immobilier, elle est très maîtrisée. Si la valeur d'un immeuble évolue dans le temps, à la hausse ou à la baisse, c'est dans une proportion limitée. Elle ne tombe jamais à zéro et l'investisseur n'a pas à craindre de perdre toute sa mise de fonds. Il peut aussi espérer faire une plus-value.

« Toujours dans l'esprit de protéger les intérêts des investisseurs qui nous font confiance, nous leur préconisons de ne pas mettre tous les fonds dont ils disposent sur un même bien mais de les répartir entre plusieurs. Le risque se trouve ainsi dilué et les garanties de gains renforcées », conclut Quentin Romet.

Retrouver en ligne

- [Le communiqué de presse complet](#)
- [Les images HD](#)
- [Toutes les informations sur Homunity](#)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>